

COMMUNE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM



R.C.

Règlement de la consultation

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

EQUIPEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL A 11

Procédure adaptée
Article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :
LUNDI 5 FEVRIER 2018 à 17h00

1. OBJET DU MARCHÉ - DISPOSITIONS GENERALES

Le présent marché concerne l'équipement d'un terrain de football A 11.

2. ETENDUE DE LA CONSULTATION - MODE DE PROCEDURE

2.1 - Le présent marché est lancé selon la procédure adaptée passé en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Le délai de livraison est fixé à 60 (soixante) jours à compter de la notification du marché (= date de réception par le fournisseur des pièces constitutives du marché).

Tout candidat devra fournir à l'appui de son offre, un mémoire justificatif des dispositions qu'il se propose d'adopter, pour l'exécution du présent marché. Ce document comprendra toutes justifications (notice technique, présentation du matériel) tendant à expliciter son offre et obligatoirement les indications concernant les moyens et les méthodes d'exécution des prestations dudit marché.

2.2 – Les variantes ne sont pas acceptées.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 (quatre-vingt dix) jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée sur la page de garde du présent document.

3. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres sont à rédiger en langue française et en euros. Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat qui en fera la demande par écrit auprès de la mairie de Brunstatt-Didenheim, 388 avenue d'Altkirch – 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM ou téléchargeable sur le site de la mairie (www.brunstatt-didenheim.fr) , rubrique « Mairie » sous-rubrique « Marchés publics ».

Le dossier à remettre par les candidats comprendra une attestation d'assurances responsabilité civile en plus des pièces du marché détaillées ci-après :

L'Acte d'Engagement (AE) :

Cadre ci-joint à compléter, parapher, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises concurrentes ayant vocation à être titulaires du marché. Cet acte d'engagement sera accompagné, le cas échéant, pour tous les sous-traitants désignés au marché, par les demandes d'acceptation desdits sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement des contrats de sous-traitance (annexes au cadre d'acte d'engagement). Que les sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra céder ou donner en nantissement.

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières

(CCAP) ci-joint à accepter sans modification

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières

(CCTP) ci-joint à accepter sans modification

- Le Bordereau des Prix Unitaires

(BPU) ci-joint à compléter et à accepter sans modification.

- **Un mémoire justificatif** des dispositions que le fournisseur se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. En particulier, il pourra y être joint la notice technique du matériel proposé.

4. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué de la façon suivante :

- | | |
|--|-------------|
| 1. Prix | 60 % |
| 2. Respect du cahier des charges et matériaux utilisés | 20 % |
| 3. Propositions de modèles et esthétiques | 20 % |

5. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté portant les mentions ci-après :

NOM DU CANDIDAT :

Offre pour : **Equipement d'un terrain de football A 11**

à l'adresse suivante : MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
388 avenue d'Altkirch
68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM

et comprenant :

- Lettre de candidature (DC 1)
- Déclaration du candidat (DC 2)
- Attestation sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales
- Attestation d'assurances
- l'acte d'engagement
- le CCAP
- le CCTP
- le BPU

L'enveloppe devra être remise contre récépissé à la Mairie de Brunstatt-Didenheim avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement ou, si elle est envoyée par la poste, devra l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter Monsieur Jean-Paul PEREIRA, responsable des services techniques par courrier à l'adresse indiquée au point n° 5, ou par téléphone au 03.89.06.52.70 Fax : 03.89.06.16.34 Port : 06.35.56.44.71.